



## AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE

Nous soussignés ..... père – mère – tuteur légal (1)

Et ..... père – mère – tuteur légal (1)

demeurant .....

.....

.....

détenteurs de l'autorité parentale du mineur .....

né(é) le ..... et âgé(e) de ..... ans à la date des présentes.

déclarons autoriser l'Association « Grand Chœur Languedoc Chansons » à utiliser les photographies, les enregistrements de son image, de sa prestation et de sa voix au cours des répétitions (du **24 juillet au 2 août 2026 inclus**) et du spectacle «**Hommage à Charles Aznavour et Soprano par les Fous Chantants d'Alès** » qui aura lieu les **31 juillet** et **1<sup>er</sup> août 2026** aux arènes d'Alès.

Nous consentons expressément à ce que l'Association « Grand Chœur Languedoc Chansons » fixe son image et/ou sa voix et les utilise, ainsi que ses prénoms et noms, dans le cadre de l'exploitation.

1.- Nous déclarons céder à l'Association « Grand Chœur Languedoc Chansons » par la présente autorisation le droit de reproduire et de représenter, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers qu'elle aura autorisé, son image et sa voix, ses prénoms et noms, dans le cadre de leur communication au public.

Cette communication pourra être réalisée par tous modes d'exploitation connus ou inconnus à ce jour, par tous procédés, en tous formats et sur tous supports et notamment par édition d'ouvrage, d'affiche, par télédiffusion, par les moyens de transmission en ligne (tels que le réseau internet), en vidéogrammes(DVD, etc.), sans que cette liste soit limitative.

Cette cession vaut également pour l'utilisation de photographies ou de la bande son qui seraient tirées des enregistrements.

Cette cession est faite pour le monde entier et pour toute la durée de l'exploitation déterminée par l'Association « Grand Chœur Languedoc Chansons ».

2.- Nous déclarons que cette cession du droit de reproduire et de représenter son image et sa voix, par tous les modes d'exploitation indiqués ci-dessus, est faite sans contrepartie notamment financière.

3.- Nous acceptons que tout montage soit effectué à partir des photographies et des enregistrements réalisés.

4.- Nous accordons à l'Association « Grand Chœur Languedoc Chansons » le droit de rétrocéder à des tiers, en tout ou partie, sous quelque forme que ce soit, tout ou partie des droits cédés, à titre temporaire ou définitif.

5.- Nous garantissons à l'Association « Grand Chœur Languedoc Chansons » la jouissance paisible des droits cédés contre tout trouble, revendication et éviction quelconque.

6.- Nous reconnaissons que notre ne peut prétendre disposer d'aucun droit d'auteur et/ou d'artiste interprète.

*Nous sommes informés que l'Association « Grand Chœur Languedoc Chansons » collecte et traite les données personnelles du mineur pour les finalités de reproduction, diffusion, représentation et communication de son image énoncées dans cette autorisation. Nous sommes informés de son droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, que nous pouvons exercer pour son compte en contactant l'Association « Grand Chœur Languedoc Chansons ».*

Fait à ..... le .....

**Signatures des deux parents ou détenteurs de l'autorité parentale et du mineur (article 371-1 du Code civil), précédées de la mention « lu et approuvé »**



## CHARTE DU MEMBRE ADHERENT

**Document à signer par le mineur lui-même et ses parents ou détenteurs de l'autorité parentale**

Je soussigné(e) ..... né(é) le .....

Je soussigné ..... père – mère – tuteur légal (1)

Et je soussigné ..... père – mère – tuteur légal (1)

Pour les choristes, la semaine chantante représente une aventure humaine et artistique, qui ne pourrait exister sans la passion de toutes et tous. Nous nous apprêtons à vivre ensemble des moments inoubliables. Gardons en tête que mille voix réunies pour chanter, c'est aussi mille personnalités réunies pour coexister. Dans cette folle histoire, chacun.e d'entre nous se doit alors de partager les valeurs de l'association : respect, bienveillance, partage, écoresponsabilité...

Cette charte éthique et écoresponsable est notre cadre pour chanter ensemble en harmonie. Elle concerne tous les membres adhérents de l'association, et doit être respectée au même titre que le règlement intérieur des lieux d'accueil.

### 1. Confidentialité

Je m'engage à respecter la vie privée de chacun.e, à respecter l'image de l'artiste et à respecter le règlement de communication des membres adhérents.

### 2. Respect des personnes

Je m'engage à prohiber toute forme de discrimination, violence ou harcèlement et à agir dans le respect et la considération des autres choristes, des salarié.e.s et des bénévoles.

Je m'engage à être tolérant.e avec les autres.

### 3. Responsabilité

Je m'engage à veiller sur les autres.

Je m'engage à savoir reconnaître mes limites et à signaler les difficultés rencontrées.

### 4. Inclusivité/accessibilité

Je m'engage à respecter les dispositifs d'accessibilité mis en place pour les handicaps visibles ou invisibles.

Je m'engage à respecter la parole et la participation des choristes mineur.es au même titre que celles des adultes.

### 5. Engagement écoresponsable

Je m'engage à privilégier les déplacements écologiques.

Je m'engage à réduire et trier les déchets, et limiter le gaspillage.

Je m'engage à maintenir les différents espaces / espaces verts, propres en ne laissant aucun déchet au sol et en signalant toute situation nécessitant une intervention.

Je m'engage à veiller au respect des différents lieux (arènes, fort...).

Je m'engage à signaler tout dysfonctionnement afin qu'il puisse être réparé.

**En signant cette charte je m'engage à respecter l'ensemble des points ci-dessus.**

**Cette charte est à destination des choristes et de tou.te.s les accompagnateur.rice.s présent.e.s aux Fous Chantants d'Alès.**

Fait à ..... le .....

**Signatures des deux parents ou détenteurs de l'autorité parentale et du mineur (article 371-1 du Code civil), précédées de la mention « lu et approuvé »**

(1) Rayer les mentions inutiles